

	COMPTE-RENDU	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 11 OCTOBRE 2018 à 20H00	Page 1 / 5

L'an deux mil dix-huit, le onze octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 4 Octobre 2018, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. GODOY – Maire

M. DESBLACHES – Mmes HENRY – BERTAULT – MM. REMMERIE – DALY Maire-adjoints

MM. ALBERT – FERDOEL – Mme ASTIER – MM. LALOUE – MARTIN –

Mmes DEPAIX – DUPLESSIS C. – DUPLESSIS E. – BERGMANN – MM. SORAIS – M. KLIMCZAK –

Mme AUROUX (Arrivée à 20h07) – Conseillers

ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR

M. CHARRIER à M. SORAIS

Secrétaire de séance : Elodie DUPLESSIS

Approbation à l'unanimité des comptes rendus du 10 et 20/09/2018

Ajout à l'ordre du jour :

- Echange de parcelles avec soulte – Voie verte

Monsieur le Maire informe le Conseil sur la fermeture de la rue Marcel Vignaud pour 2 semaines à compter du 22/10/2018, en raison de travaux.

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

- **Echange de parcelles avec soulte – voie verte**

Intervenant : Yves DESBLACHES

Dans le cadre de l'aménagement d'une voie verte le long des voies communales 13 et 6, un échange de parcelles pourrait être envisagé afin de concrétiser ce projet qualifié d'utilité publique puisqu'il renforcera le réseau de communication autonome réservée aux déplacements non motorisés (vélos, rollers, piétons,...) présent sur le territoire de la commune.

Considérant le besoin d'augmenter l'emprise foncière le long des voies communales 13 et 6 par l'acquisition de 2 lots de surfaces respectives de 8a et 34ca pour l'une et de 12a et 46ca pour l'autre sur la ZH 45, propriété d' Electricité de France : tracé en limite nord-ouest de la parcelle au plus près des voies communales 13 et 6,

Considérant que les parcelles cadastrées ZD 6, 53, 54, 55 et ZH 2, 7 et 106 sises à Avoine appartiennent au domaine privé communal,

Considérant que ces parcelles ne sont pas susceptibles d'être affectées utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à leur aliénation,

Monsieur le Maire soumet au Conseil la proposition suivante :

Partie de parcelle cédée par Electricité de France

Edf s'engage à céder à titre d'échange avec soulte, la partie de parcelle en nature de terre ci-après désignée :

Commune	Section	Numéros	Lieu-dit	Contenance
Avoine	ZD	45	L'Essart	8a34ca 12a46ca
Total				20a80ca

Parcelles cédées par la commune d'Avoine :

La commune quant à elle, s'engage à céder sept parcelles en nature de terre ci-après désignées :

Commune	Sections	Numéros	Lieux-dits	Contenance
Avoine	ZD	6	L'Essart	10a21ca
Avoine	ZD	53	L'Essart	23ca
Avoine	ZD	54	L'Essart	1a04ca
Avoine	ZD	55	L'Essart	10a33ca
Avoine	ZH	2	Les Poirés	1a30ca
Avoine	ZH	7	Les Poirés	18a60ca
Avoine	ZH	106	La Chaussée	3ha18a90ca
Total				3ha60a61ca

Compte tenu de la disproportion en surface mais de l'intérêt porté au projet d'aménagement de cette voie verte sur le territoire de la commune, l'échange se fera pour un montant de 11 237 € en faveur de la commune.

Votée à l'unanimité

Arrivée à 20H07 de Madame AUROUX Karine

- **Intercommunalité**

- **Communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Centre Val de Loire sur la gestion de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire**

Intervenant : Didier GODOY

Par courrier en date du 1^{er} octobre 2018, la Chambre Régionale des comptes Centre-Val de Loire a transmis le rapport d'observations définitives sur la gestion de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire (CC-CVL) concernant les exercices 2014 et suivants.

L'article L.243-8 du Code des Juridictions financières prévoit que :

« Le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat. »

Ainsi, et conformément aux dispositions susvisées, le rapport d'observations définitives ainsi que la réponse de la Communauté de Commune doivent être communiqués à l'assemblée délibérante et donner ensuite lieu à un débat.

A cet effet, M. KLIMCZAK tient à souligner que le rapport précise qu'en 2017, les CAF brutes et nettes ont connu un fort recul (p. 35). Toutefois, ce constat ne fait pas l'objet de recommandations par la Chambre régionale des comptes.

Selon Mme HENRY, cette baisse pourrait s'expliquer en partie par la progression du FNGIR et du FPIC (p.39).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la communication à l'Assemblée du rapport d'observations définitives de la Chambre Régional des comptes Centre Val de Loire sur la gestion de la CC-CVL concernant les exercices 2014 et suivants ainsi que la réponse de la CC-CVL communiquée à la Chambre Régionale des comptes ;
- De prendre acte du débat relatif au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Centre Val de Loire sur la gestion de la CC-CVL concernant les exercices 2014 et suivants.

Votée à l'unanimité

- **Personnel**
 - **Tableau des effectifs – création de poste**

Intervenant : Didier GODOY

Il est proposé de créer :

- un poste d'assistant de communication à temps complet au grade d'adjoint administratif afin de permettre au responsable de service de développer les nouvelles missions confiées,
- un poste d'agent de maintenance des bâtiments au service technique au grade d'adjoint technique afin de pérenniser les travaux d'entretien effectués en régie dans les bâtiments communaux.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose de modifier le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en adjoint administratif afin de permettre une mobilité interne sur le poste de comptabilité-finances.

Votée à l'unanimité

- **Fêtes et Cérémonies**
 - **Festivités de Noël 2018 – Contrat de cession**

Intervenant : Francine HENRY

Dans le cadre des festivités de Noël, et notamment le « goûter de Noël », il est proposé un contrat de cession pour l'animation de cette manifestation émanant de la Compagnie TC Spectacles pour le spectacle : « Et après, c'est quoi ? ».

Cette prestation, prévue le lundi 17 décembre 2018, à 13h30, à l'espace culturel d'AVOINE, s'élève à la somme de 2.057,25 € TTC pour le cachet et 168,80 € TTC pour le déplacement.

Votée à l'unanimité

- **Culture**

Intervenant : Michel DALY

- **Saison Culturelle 2018/2019**

- Contrat de cession CABUCHO & CO pour la prestation de « Christelle CHOLLET » le 11/12/2018 pour un montant de 7.143,50 € TTC.

Votée à l'unanimité

- Contrat de cession avec la Ville de Tours pour la prestation de « l'orchestre Symphonique Région Centre Val de Loire Tours » le 14/01/2019 pour un montant de 7.000 € TTC.

Votée à l'unanimité

- **PACT 2019 – Demande de subvention**

Dans le cadre de la demande de subvention « Projets Artistiques et Culturels de Territoire 2019 » auprès de la Région Centre Val de Loire sollicitée à hauteur de 45.000 € pour un budget artistique éligible à hauteur de 90.000 €, le Maire informe le conseil que :

La Mairie d'Avoine est porteur de cette opération en partenariat avec les structures suivantes :

- Compagnie du Petit Monde
- Association des Fêtes de Beaumont en Véron « Festimontois »
- Mairie de Bourgueil
- Association Loire en Fête de Chouzé sur Loire

La Commune d'Avoine s'engage à répartir cette subvention prévisionnelle de la façon suivante :

- 8 400 € pour l'association Compagnie du Petit Monde (Saison Jeune Public)
- 2 000 € pour l'association des Fêtes de Beaumont en Véron (Festival « Festimontois »)
- 1 500 € pour l'association Loire en Fête (Chouzé sur Loire)
- 3 600 € pour la Mairie de Bourgueil (Saison Culturelle)
- Le solde s'élève à 29 500 € pour la Mairie d'Avoine (Festival et Saison Culturelle).

Toutefois, en cas d'attribution de subvention inférieure à la demande, cette répartition sera révisée proportionnellement en fonction du montant attribué par la Région Centre Val de Loire à la commune d'Avoine, porteuse du projet.

La subvention sera versée en deux temps selon les conditions suivantes :

- 50 % du montant alloué, à réception de l'acompte de la subvention P.A.C.T 2019,
- Le solde sur présentation d'un bilan

M. KLIMCZAK souhaite savoir si la subvention de Bourgueil serait également révisée ?

M. GODOY précise qu'effectivement, il y aurait une baisse proportionnelle pour tout le monde.

Votée à l'unanimité

- **Questions diverses**

M. GODOY fait part au Conseil de différentes informations :

- Réunion d'information PLUiH sur le zonage le 4/12/2018 de 8h30 à 12h en mairie.

- Informations relative à la commémoration du centenaire de l'Armistice de la Guerre 1914-1918
Mme HENRY demande des bonnes volontés pour tenir la permanence dans le cadre de l'exposition.

- Remerciements d'Interloire à l'occasion de la mise à disposition du réseau d'affichage pour le 15^{ème} anniversaire de Vignes Vins Randos en Val de Loire qui s'est déroulé les 1 et 2/09/2018.

M. SORAIS aimerait savoir pourquoi le Conseil Municipal n'a pas été invité à la rencontre avec la Sénatrice.

M. GODOY précise qu'il s'agissait d'une invitation de la Conseillère Départementale pour une rencontre avec le Président du Département et en raison de la capacité d'accueil de la salle du Conseil Municipal, l'invitation a été faite aux maires et aux adjoints de la CC-CVL.

Madame AUROUX demande ce qu'il en est du Centre Equestre ?

M. GODOY espère que le notaire finalise le choix et la vente du Centre Equestre d'ici la fin du mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Elodie DUPLESSIS



Le Maire,
Didier GODOY

